



COLLEGE FRANÇOIS MITTERRAND
29, avenue Montaigne
93160 Noisy Le Grand
Tél. : 01 55 85 18 20 - Fax : 01 55 85 18 21
E-Mail: Ce.0932333F@ac-creteil.fr

PROTOCOLE SANITAIRE AU COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND

Mise à jour le 2 janvier 2022

Cadre réglementaire

- FAQ du 31 décembre 2021

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires. Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- niveau 1 / niveau vert
- niveau 2 / niveau jaune
- niveau 3 / niveau orange
- niveau 4 / niveau rouge

Accueil selon les niveaux :

L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire selon les modalités suivantes :

- niveau 1 / niveau vert : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- niveau 2 / niveau jaune : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- niveau 3 / niveau orange : hybridation possible au lycée lorsque la configuration de l'établissement le nécessite (en particulier lorsque cela est rendu nécessaire pour la bonne application des mesures prévues par le présent cadre sanitaire) ;
- niveau 4 / niveau rouge : hybridation systématique au lycée et pour les élèves de 4ème et de 3ème au collège avec une limitation des effectifs à 50 %.

Activités physiques et sportives

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives se déroulent selon les modalités suivantes :

- niveau 1 / niveau vert : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur
- niveau 2 / niveau jaune : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une **distanciation de 2 mètres** est respectée
- niveau 3 / niveau orange : les activités physiques et sportives se déroulent en principe extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les **activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres** sont autorisées ;

•niveau 4 / niveau rouge : les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres. Elles sont suspendues en intérieur.

Fermeture des classes

Dans les collèges et les lycées, un protocole de contact-tracing renforcé sera mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif. Les élèves contact à risque ne justifiant pas d'une vaccination complète poursuivront pendant 7 jours leurs apprentissages à distance. Les élèves contacts à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivront les cours en présentiel.

Distanciation physique

Le principe est la distanciation physique d'au moins 1 mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos, dont la salle de classe, entre l'enseignant et les élèves, ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

Port du Masque

Le masque est requis dans les locaux et à l'extérieur selon le niveau en vigueur. Depuis l'arrêt préfectorale du 31 décembre 2021, il est obligatoire dans tous les locaux.

- Niveau 1 / niveau vert : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- niveau 2 / niveau jaune : les mêmes règles que celles du niveau vert s'appliquent sauf décision préfectorale.
- niveau 3 / niveau orange : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et en extérieur ;
- niveau 4 / niveau rouge : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Les parents d'élèves doivent fournir un masque à leur enfant.

Les gestes barrières

Ils devront être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde :

- Se laver les mains très régulièrement ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ;
- Éviter les embrassades.

Le lavage des mains doit être réalisé :

- **A l'arrivée dans l'établissement** : du gel hydroalcoolique sera mis aux élèves à l'entrée du collège ;
- **Avant et après chaque repas** ; des distributeurs de gel sont installés à l'entrée et à la sortie du réfectoire ;
- **A l'entrée de chaque cours** du gel hydroalcoolique sera mis aux élèves.

- **Avant et après chaque récréation** : du gel hydroalcoolique sera mis aux élèves à la sortie et à l'entrée de la salle de classe ;
- **Après être allé aux toilettes** : du savon et papier essuie-tout est à disposition dans les toilettes ;
- **Au départ de l'établissement** : du gel hydroalcoolique sera mis à disposition au portail du collège.

Le lavage des mains peut être effectué sans mesure de distance physique.

- **La limitation du brassage des élèves**

*niveau 1 / niveau vert : la limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux) n'est pas obligatoire. ;

•niveau 2 / niveau jaune : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée. Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible, la limitation du brassage s'applique par niveau ;

•niveau 3 / niveau orange : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Dans le premier degré, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté pendant la restauration. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau ;

•niveau 4 / niveau rouge : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Arrivées et départs du collège :

Arrivée :

- 8h10 : les 4^{èmes} et 3^{èmes}.
- 8h15 : les 5^{èmes} et les 6^{èmes}.

Départ : échelonné selon les emplois du temps des élèves.

Organisation du passage cantine : Les élèves devront impérativement se présenter au passage de cantine par classe selon le planning établi par le Service Vie Scolaire. Les élèves devront rester dans la cour et ne pas stationner à côté du bâtiment en dehors de leur horaire prévu. Du gel hydroalcoolique leur sera fourni avant de rentrer dans le réfectoire. Vous trouverez en annexe le protocole de passage à la cantine.

Rappel : Les personnels et les élèves doivent porter un masque durant leurs déplacements.

Récréation : les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} seront accueillis dans la cour du plateau sportif. Les 4^{ème} et 3^{ème} seront dans la cour du haut.

La désinfection des locaux et du matériel

L'accès aux jeux, bancs et espaces collectifs est autorisé.

Des objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe peuvent être mis à disposition : livres, ballons, crayons, etc.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables et bureaux) est réalisé au minimum 1 fois par jour. Une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels

dans tous les espaces communs (poignées de portes, interrupteurs) sera effectuée après chaque récréation.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

Accueil des élèves

Un élève se présente au collège sans masque, nous lui en remettrons un si nous en avons encore en stock. **NE JAMAIS REFUSER L'ÉLÈVE.**

Rappel : Les parents d'élèves doivent fournir un masque à leur enfant. Toutefois, les familles qui ne pourront pas acheter un masque pour des questions financières se verront remettre un masque lavable.

En cas de stock insuffisant, l'élève sera isolé dans la salle COVID à l'infirmerie et ses parents seront contactés pour lui apporter un masque ou pour qu'ils le récupèrent s'ils n'ont pas de masque à lui fournir.

Devant le portail : des grilles seront installées sur le parvis afin de fluidifier l'entrée des élèves. Les élèves devront porter leur masque et devront se laver les mains avec du gel hydroalcoolique. Ils devront patienter dans la cour haute de récréation et attendre la sonnerie avant de monter se ranger devant leur salle de classe. Une régulation sera opérée par un AED devant l'escalier.

En salle de classe : Dans chaque salle, il y aura une bouteille de gel hydroalcoolique que le professeur utilisera : **c'est lui seul qui appuiera sur la pompe de la bouteille de gel pour chaque élève à l'entrée et à la sortie de la salle de classe.**

Les salles de classe seront aérées **15 minutes** avant l'arrivée des élèves, pendant les pauses et après le départ des élèves (au moins 3 fois par jour et plus si c'est possible).

Les portes doivent rester ouvertes pour éviter que les poignées soient fréquemment touchées.

La circulation dans les couloirs : Les élèves devront garder leur masque dans les couloirs. Ils ne doivent pas traîner lors des changements de salles. Les élèves ne sont pas autorisés à descendre aux casiers ou aux toilettes pendant les intercourts sauf pour les élèves qui ont un PAI.

La demi-pension : Ordre de passage définie (cf annexe)

Rôle des parents d'élèves

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

La procédure de gestion d'un cas Covid

Pièce dédiée à l'accueil des cas suspects avec masques, point de lavage des mains, gants, blouse, lunettes de protection et gel hydroalcoolique. (Salle située dans le bureau de l'infirmerie) : salle COVID

En cas de symptômes : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, trouble digestifs, sensation de fièvre, etc.

Isolement immédiat dans la salle COVID avec un masque dans l'attente de sa prise en charge par ses parents. Parents immédiatement contactés. Respect des gestes barrières.

Rappel de la procédure à suivre par les parents : consultation du médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage.

Nettoyage approfondi de la salle COVID après quelques heures de latence.

L'élève ne pourra venir qu'après avis médical.

En cas de test positif :

Information aux services académiques. La famille pourra être accompagnée sur le risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires. Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires avec les autorités académiques.

Information des personnels et des parents ayant pu être en contact.

Nettoyage et désinfection des locaux occupés et des objets potentiellement touchés dans les 48h qui précèdent l'isolement.

Procédures en cas de cas confirmé ou cas positif :

A/ Cas confirmé

1/ L'élève n'a pas un schéma vaccinal complet :

Il doit respecter une quarantaine de 7 jours après le dernier contact.

Il doit faire un test à J0 et un test à J7. S'il est positif à l'issue des 7 jours, il devra respecter une nouvelle période d'isolement.

S'il est négatif, Il doit fournir une attestation sur l'honneur de ce résultat pour être accepté au collège. Si ne la remet pas, l'élève devra rester en isolement 14 jours.

2/ L'élève a un schéma vaccinal complet ou a eu la Covid 19 depuis moins de 2 mois.

Dans ce cas-là, l'élève peut suivre les cours en présentiel en respectant strictement les gestes barrières.

Les parents devront attester sur l'honneur que leur enfant remplit bien l'une de ces deux conditions pour que leur enfant puisse être accepté au collège.

Les attestations sur l'honneur ne sont pas conservées par l'établissement scolaire.

La procédure si une personne est cas positif:

L'élève ou le personnel cas confirmé ne doit pas se rendre au collège avant un délai d'au moins 10 jours :

-à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques

-et à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques .

Si l'élève ou le personnel a toujours de la fièvre au 10ème jour, ce délai est prolongé jusqu'à 48h après la disparition de celle-ci.

Le retour au sein de l'établissement des cas confirmés n'est pas conditionné par la réalisation d'un test PCR ou antigénique.

La continuité pédagogique :

Les enseignants sont mis au courant immédiatement des cas contacts ou des cas positifs. Ils mettent en place un suivi des cours sur l'ENT (cahier de texte, classeur pédagogique), et dans la mesure du

possible mettre en place des cours virtuels (dans ce cas-là, un petit icône apparaît dans l'emploi du temps sur l'ENT).

La formation, l'information et la communication

Une sensibilisation des membres des personnels et des élèves sera organisée le jour de la pré-rentrée.

Un courrier à destination des parents sera remis aux élèves le jour de la pré-rentrée. Il sera également publié sur le site du collège. Les parents seront informés de leur rôle dans le respect des gestes barrières, de la surveillance des symptômes chez leur enfant, des procédures en cas de symptômes chez un élève ou un personnel, de la possibilité de joindre Mme MEUNIER, des conditions d'entrée et de sortie des élèves et de l'obligation de fournir un masque à leur enfant.

Un temps d'échange sera mis en place le jour de la pré-rentrée, notamment pour les nouveaux élèves de 6^{ème} qui ne connaissent pas encore les locaux. Ce temps permettra de sécuriser les élèves en leur offrant un temps d'explication des règles en vigueur au collège pendant cette crise sanitaire.